



LIMOGES MÉTROPOLE

Les décisions du Conseil communautaire du 25 septembre 2025

Le Conseil communautaire de Limoges Métropole s'est déroulé jeudi 25 septembre à l'Hôtel de Région Nouvelle-Aquitaine, site de Limoges, 27 boulevard de la Corderie.

Publié le 25 Septembre 2025

Au cours de cette séance, parmi de nombreuses délibérations présentées par les 74 élus communautaires (<https://www.limoges-metropole.fr/limoges-metropole/linstitution/le-conseil-communautaire>), ont été approuvés les dossiers suivants.

Le Grand Lab'EAU - BOIS 2025

En octobre 2024, Limoges Métropole organisait la première édition du « Grand Lab'EAU », un événement dédié à l'eau sous toutes ses formes. Pendant trois jours, près de 5 000 visiteurs - scolaires, grand public et professionnels - sont venus découvrir les enjeux liés à l'eau.

Une deuxième édition est programmée du 13 au 16 novembre 2025 avec l'ambition d'associer le bois à la thématique de l'eau au cours de laquelle le grand public découvrira aussi tous les enjeux de la forêt et du bois.

Sensibiliser, expérimenter, agir : avec cette nouvelle édition, Limoges Métropole souhaite renforcer la prise de conscience autour de deux ressources vitales, l'eau et le bois, et mettre en lumière les acteurs engagés dans leur préservation.

1 Bilan de la 1^{ère} édition du « Grand Lab'EAU »

La première édition avait mobilisé largement le territoire :

- **2 450 élèves**, du CE1 à la Terminale, avaient participé aux **journées scolaires à ESTER Technopole**.
- **2 300 visiteurs** étaient venus lors de la journée grand public.
- Un colloque national, organisé à l'Opéra de Limoges, avait réuni **près de 200 professionnels en collaboration avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne**, avec la présence de **délégations internationales**.

Une 2nde édition élargie au bois

La deuxième édition du Grand Lab'EAU – BOIS se déroulera au centre de loisirs d'Uzurat, en partenariat avec Récréasciences et la Ville de Limoges. Entièrement gratuit, l'événement s'adresse une nouvelle fois aux scolaires comme au grand public :

- Jeudi 13 et vendredi 14 novembre : journées dédiées aux scolaires.
- Samedi 15 et dimanche 16 novembre (9h-18h) : ouverture au grand public.

Au programme : un escape game et un jeu interactif sur le cycle de l'eau et ses métiers, un film immersif, une exposition pédagogique consacrée aux enjeux de l'eau et du bois, plus de 30 ateliers animés par les acteurs locaux et nationaux des filières eau et bois, aux côtés des services de Limoges Métropole.

En parallèle de l'évènement, le Fond Forestier organise une plantation d'arbres le jeudi 13 novembre sur un site urbain de la Ville de Limoges suivie d'une soirée partenaires. France Douglas organise également une diffusion au cinéma le Lido le 1^{er} novembre 2025 à 19h.

Approbation de la révision du règlement d'interventions financières des dispositifs d'amélioration de l'habitat privé

Le Guichet Habitat de Limoges Métropole est l'échelon local du service public de rénovation de l'habitat. Les particuliers et les professionnels sont accompagnés techniquement et méthodologiquement dans leur projet de rénovation, d'économies d'énergie, de rénovation de logements dégradés, d'adaptation de logements en perte d'autonomie ou en situation de handicap.

De même, particuliers et professionnels peuvent bénéficier d'informations concernant les aides financières mobilisables. **Depuis le 10 octobre 2023, Limoges Métropole a mise en place une Opération programmée d'amélioration de l'habitat (Opah) intercommunale.**

- Ce dispositif propose un **accompagnement technique et des aides financières de l'Agence nationale de l'habitat (Anah)** et de Limoges Métropole à destination des propriétaires occupants, sous conditions de ressources et des propriétaires bailleurs qui veulent engager des travaux de rénovation de leurs biens immobiliers. À ce jour, **Limoges Métropole a accompagné 460 ménages pour un montant de 1,5 millions d'euros.**

Dans ce cadre et afin de renforcer cet accompagnement pour les copropriétés présentes sur la ville centre, **Limoges Métropole souhaite mettre en place de nouvelles aides pour les copropriétés jusqu'à 20 lots d'habitation afin de les accompagner dans la réalisation de leur projet d'amélioration de l'habitat.** Ces nouvelles aides se traduisent par :

- > **le financement d'un Diagnostic technique global (DTG)** à hauteur de 50% de la dépense TTC dans la limite d'un plafond de 2 000 € d'aide,
- > **le financement d'une étude d'adaptation au dérèglement climatique et de lutte contre les îlots de chaleur** des parties communes extérieures à hauteur de 50% de la dépense TTC dans la limite d'un plafond de 5 000 € d'aide,
- > **le financement d'un Projet de plan pluriannuels de travaux (PPPT)** à hauteur de 50% de la dépense TTC dans la limite d'un plafond de 1 000€ d'aide,
- > **le financement d'une prestation d'Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)** en préprojet pour accompagner les copropriétés dans la construction collective d'un projet de travaux à hauteur de 50% de la dépense TTC dans la limite d'un plafond de 5 000 € d'aide.

Chaque aide est mobilisable pour au maximum 20 copropriétés par an.

Aménagement d'un Pôle d'échange multimodal (PEM) à Beaublanc

Dans le cadre du projet de réorganisation du réseau des transports urbains (Moovéo - BHNS), porté par Limoges Métropole et du projet de modernisation du Parc des Sports de Beaublanc porté par la Ville de Limoges, un pôle d'échange multimodal (PEM) va être aménagé à Beaublanc.

La réorganisation du réseau s'articule autour :

- > des deux lignes aménagées du BHNS,
- > de quatre lignes de trolleybus
- > et d'un dispositif de pôles d'échanges multimodaux permettant un réseau hiérarchisé, plus lisible et plus efficace aux entrées de la ville dense.

Situé sur une entrée de ville majeure de l'agglomération, l'axe Poitiers-Limoges, le PEM de Beaublanc permettra :

- > de mettre en oeuvre **le report modal de la voiture** vers les transports en commun,
- > d'assurer **des correspondances qualitatives entre différentes lignes de transports en commun**
- > et d'**améliorer à la fois, la desserte du Parc des Sports de Beaublanc, les continuités piétonnes et cyclables**
- > et d'apporter un service de stationnement sécurisé pour les vélos.

Les PEM sont des pôles essentiels pour l'interconnexion entre piétons, vélos, voitures et transports en commun, facilitent les correspondances entre les modes de transport, fluidifient le trafic et offrent un espace attractif et confortable. Ainsi le PEM de Beaublanc offrira :

- › 4 quais de bus pour les lignes urbaines et interurbaines ;
- › accès facilité aux piétons et cyclistes, stationnement sécurisé pour vélos ;
- › bornes d'information voyageurs (information sonore et visuelle des horaires et destination de lignes en passage),
- › Des quais de transport équipés d'abri de bus
- › D'un distributeur automatique de billets multimodal,
- › un parc relais avec bornes de recharge électrique
- › La création d'un parc relais pour le stationnement des véhicules particuliers avec des Infrastructures de recharge de véhicule électrique (IRVE).

Le coût du projet est estimé à 6 M€ HT. Beaublanc s'ajoutera aux 4 PEM déjà en service (Winston Churchill, Fougeras, La Bastide, Saint-Lazare) et aux 2 à venir (Casseaux, Val de l'Aurence).

Le projet porté par Limoges Métropole a également pour objectif de **revaloriser le site grâce à une végétalisation des espaces et un traitement qualitatif des revêtements**. Le traitement végétal permettra également la **mise en lien du parking relais avec les abords des nouvelles salles du Palais des Sports** pour aboutir à un ensemble urbain cohérent et identitaire.

Mise en place d'une solution de covoiturage via un opérateur spécialisé

Le territoire de Limoges Métropole constitue un pôle stratégique dans le département de la Haute-Vienne notamment grâce à de fortes dynamiques économiques et de nombreuses infrastructures de mobilité. Les axes routiers (autoroutes et nationales) permettent des connexions quotidiennes mais génèrent des externalités négatives sur l'environnement.

Pour compléter son offre de mobilités durables, Limoges Métropole lancera le 1er novembre 2025 une plateforme de covoiturage sur le territoire communautaire, opérée par l'opérateur spécialisé Karos, pour une phase d'expérimentation de 8 mois (jusqu'au 30 juin 2026).

- › Cette solution s'adresse en priorité aux actifs, jeunes et entreprises du territoire, en réponse à la pollution générée par le transport routier (totalisant 67 % des émissions d'oxydes d'azote sur le territoire).
- › L'opérateur assurera la mise en relation, l'animation et la distribution des incitations financières prévues par Limoges Métropole.
- › **Le dispositif, doté de 10 500 €, prévoit une rémunération de 2 € par trajet et par passager** : 0,50 € payé par le passager et 1,50 € par la collectivité). Pour les trajets de plus de 20 km, le passager ajoutera 0,10 €/km.
- › Les trajets doivent être compris entre 2 et 50 km, avec origine et/ou destination sur le territoire.

